



N° 86 - Décembre 2016

Le Sarrysien

Bulletin d'informations municipales



Sommaire :

- Mot du maire
- Actualités - Informations pratiques
- Commissions
- Délibérations du Conseil Municipal
- Rencontres
- La recette
- Information jeunesse
- Etat civil
- Au fil du temps

SARRY

Horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi : de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 13h00 à 17h30

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Permanence téléphonique du lundi au vendredi

03 26 65 87 02

contact.mairie@sarry-champagne.net

www.sarry-champagne.net



Les travaux, de sécurisation, entrée de Sarry, côté Châlons-en-Champagne



La balayeuse en action (acquise en 2016)



Les courts de tennis et le gymnase après réfection

Le mot du Maire

Nous arrivons au terme de l'année, notre village a pris ses couleurs d'automne qui évoluent rapidement vers celles d'hiver.

Le commerce local a vu la réouverture du bar-tabac-presse en août, puis l'installation d'un salon de tatouage, à la place du fleuriste en septembre. Nous leur souhaitons une bonne installation et réussite dans leur projet.

L'actualité du moment est certainement l'élargissement de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne avec la Mourmelonie. Celle-ci n'aura pas de répercussion sur la fiscalité des ménages, ni sur celle des entreprises.

Cette fusion sera effective au 1er janvier 2017 et portera la population de Châlons Agglo à environ 80.000 habitants. Le travail sur cette fusion est important et tous les accords ne sont pas aboutis. Les décisions prises dans l'urgence, ne sont pas toujours les meilleures, mais restons confiants, à tout problème, il y a toujours une solution.

Le ralentisseur de l'entrée de notre village n'était plus aux normes depuis de nombreuses années. Nous avons donc réalisé un nouvel aménagement, conçu normalement pour la réduction de la vitesse de l'entrée de Sarry.

Les services techniques sont toujours en grande activité sur le terrain, malgré un effectif réduit : plantations des arbres, ramassage des feuilles, installation des illuminations et des décors de Noël, poursuite des travaux de mises aux normes dans les bâtiments communaux...

L'année se termine et toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos vœux pour 2017.

Bien à vous,
Hervé Maillet



Actualités - Informations pratiques

Où trouver quoi ?

Covoiturage :

Si vous connaissez des personnes pratiquant le covoiturage, n'hésitez pas à leur indiquer le parking réservé à cet effet, situé entre la salle des fêtes et le gymnase, rue du Bas, et matérialisé par le panneau ci-contre.



Défibrillateurs : au gymnase et dans les locaux des ambulances APVS.

Balade verte : départ entre la piste de bicross (près des tennis) et la Moivre : parcours tout au long de cette rivière.



Collecteurs de bouchons en plastique (association des « Bouchons d'amour ») : sur le parking du Club Omnisports et à l'école élémentaire.

Collecteurs de verres et de papiers : route de Sogny et derrière le centre commercial.

Collecteur ABI51 : place du commerce, à votre disposition pour tout vêtement ou chaussures.

Aucun autre dépôt n'est permis, à proximité de ces collecteurs.

Les objets trouvés : vous avez trouvé un objet (dans la rue ou un bâtiment communal), vous pouvez l'apporter au secrétariat de mairie.

Vous avez égaré un objet, n'hésitez pas à interroger les secrétaires de mairie. On ne sait jamais !

La numérotation des maisons : votre maison doit disposer d'un numéro. Cela facilite le travail des facteurs, livreurs et autres. Pour les maisons des lotissements en cours d'achèvement, des plaques avec numéros sont disponibles en mairie.

Correspondant pour le journal « L'Union »

Le journal recherche un correspondant sur la commune de Sarry. Toute personne intéressée par cette mission, est priée de prendre contact auprès des services de l'Union à Châlons-en-Champagne.

Nouveaux arrivants

Tous les nouveaux arrivants à Sarry sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie. La municipalité aura le plaisir de les accueillir lors d'une rencontre conviviale courant janvier.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu va être mis en place à partir du 1er janvier 2018. Cette réforme introduit surtout deux nouveautés : l'impôt sur le revenu coïncide avec les revenus perçus sur le moment et le mode de paiement de l'impôt change.

Aujourd'hui, l'impôt sur le revenu est, en principe, payé l'année suivant celle de la perception des revenus.

Ce décalage peut engendrer des difficultés de trésorerie pour les contribuables qui connaissent des **changements de situation** ayant un impact sur leur revenu et/ou sur leur impôt sur le revenu :

- **dans leur vie personnelle** (mariage, pacs, naissance, divorce, décès) ;
- **dans leur vie professionnelle** quand ils sont salariés (entrée dans la vie active, retraite, changement de poste, augmentation du salaire, perte d'emploi, création d'entreprise, congé sabbatique) ou indépendants (fluctuations de l'activité) ;
- **quand ils sont propriétaires bailleurs** (charges exceptionnelles, changement de locataire, loyers impayés) ;

Actualités - Informations pratiques

Le prélèvement à la source permet de rendre le paiement de l'impôt contemporain de la perception des revenus et d'éviter ainsi un décalage d'un an. C'est aussi ce qui le différencie de la simple mensualisation de l'impôt. De plus, pour les salariés ou les retraités qui perçoivent un revenu chaque mois, l'impôt sera **dorénavant étalé sur 12 mois**.

Il n'y aura **pas de double imposition en 2018** sur les salaires, les retraites, les revenus de remplacement, les revenus des indépendants et les revenus fonciers récurrents. L'impôt normalement dû au titre des revenus non exceptionnels perçus en 2017 sera annulé.

Parallèlement, **le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt acquis au titre de 2017 sera maintenu**. Les avantages fiscaux donnés sous la forme d'abattement seront automatiquement intégrés dans le taux, notamment celui de **10 % pour frais professionnels**, ou l'abattement « journaliste ». La déduction des pensions alimentaires sera également prise en compte.

Les réductions et crédits d'impôt ouverts au titre de 2017 seront maintenus et seront versés intégralement au moment du solde de l'impôt, à la fin de l'été 2018.

Ce décalage d'un an sera maintenu à l'avenir : comme aujourd'hui, les réductions et crédits d'impôt seront versés en N+1. **Le montant total d'impôt dû par chaque contribuable, chaque année restera donc inchangé**, sauf en cas de variation de revenu.

Pour les **traitements, salaires, pensions de retraites et revenus de remplacement**, l'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus (employeur, caisses de retraites, particulier employeur, etc.), en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale.

Pour les **revenus des indépendants et les revenus fonciers**, l'impôt sur les revenus de l'année en cours fera l'objet d'acomptes calculés par l'administration et payés mensuellement ou trimestriellement.

Pour les bénéficiaires de revenus de remplacement comme les pensions de retraites, l'allocation de retour à l'emploi, les indemnités maladie ou de congé parental, l'impôt sera prélevé à la source par les caisses de retraite, Pôle Emploi ou la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, en fonction d'un taux calculé et transmis par l'administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

Le contribuable recevra son taux de prélèvement **sur son avis d'imposition adressé à l'été 2017**. Il pourra, **à ce moment-là, opter pour des taux individualisés** au sein du couple ou pour ne pas transmettre de taux à son employeur s'il est salarié (taux neutre). L'administration fiscale communiquera ensuite à l'employeur (ou aux autres verseurs de revenus comme les caisses de retraite) **le taux de prélèvement retenu pour le contribuable**. Ce taux sera calculé selon les revenus 2016 déclarés au printemps 2017.

Dès le premier revenu versé en 2018, ce taux de prélèvement sera appliqué au salaire, à la pension ou au revenu de remplacement : le prélèvement à la source sera automatique, et **apparaîtra clairement sur la fiche de paie**.

Si vous êtes non imposable, l'administration transmettra un taux à 0 %. Vous ne subirez donc pas le prélèvement.

Le taux de prélèvement sera actualisé en septembre de chaque année.

En cas de changement de situation conduisant à une variation prévisible de l'impôt significative, le contribuable pourra, s'il le souhaite, demander une mise à jour en cours d'année du taux de prélèvement à la source. Le site www.impots.gouv.fr permettra à chaque contribuable de simuler la **possibilité de modulation** et d'en valider la demande auprès de l'administration fiscale.

Ce taux s'appliquera chaque mois au revenu perçu : si le revenu diminue, le montant du prélèvement diminuera dans la même proportion. Inversement, si le revenu augmente, le montant du prélèvement augmentera dans la même proportion. **Le montant du prélèvement variera donc automatiquement en cours d'année** en fonction de l'évolution des revenus.



Actualités - Informations pratiques

Listes électorales

Alors que les prochaines élections sont prévues en 2017, avec la présidentielle (les dimanches 23 avril et 7 mai 2017) et les législatives (les dimanches 11 et 18 juin 2017), vous vous posez la question de savoir si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Pour le savoir, vous devez téléphoner ou vous rendre à la mairie.

Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous y inscrire jusqu'au 31 décembre 2016 :

- soit en vous rendant à la mairie aux heures d'ouverture,
- soit en envoyant par courrier, à la mairie,

avec tous les documents : le formulaire cerfa n°12669*01 de demande d'inscription, photocopie d'une pièce d'identité récente prouvant votre nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité), photocopie d'un justificatif de domicile.

A noter que l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour les retardataires, la mairie assurera une permanence le samedi 31 décembre de 10h à 12h.

Du changement en perspective dans les actes d'état civil...

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle prévoit des modifications pour différents actes d'état civil. Par exemple, elle propose une nouvelle procédure pour le Pacte civil de solidarité (Pacs). L'enregistrement des Pacs serait transféré aux officiers d'état civil en mairie, et ne se ferait plus auprès du greffe d'un tribunal d'instance. De même, le délai de déclaration des naissances en mairie serait allongé de 3 à 5 jours. Le changement de prénom, de nom ou de sexe se ferait auprès d'un officier de l'état civil. Cette procédure de changement de sexe a été totalement revue et démedicalisée : les personnes transgenres pourront ainsi bénéficier plus rapidement de documents en adéquation avec leur identité. Les cartes d'identité ne pourront se faire que dans certaines mairies. Des précisions sur ces changements sont attendues.

La salle du troisième âge

Depuis un certain temps, le conseil municipal cherche à modifier le nom de cette salle. Ancienne école qui accueillait les jeunes enfants jusque dans les années 1970, le nom actuel est apparu en 1980, suite à l'utilisation fréquente par les aînés qui s'y réunissaient pour jouer aux cartes. Un tilleul, symbole de la Liberté a été planté en 1948 à proximité de la salle et s'impose toujours majestueusement dans la cour de la mairie.

Diverses suggestions sont déjà proposées :

- Maison du tilleul (l'arbre de la liberté)
- La maison des cancras
- La salle de l'ancienne école... (de Monique, Florence, François et les autres ☺)

Nous attendons d'autres suggestions de votre part, à communiquer en mairie avant le 1er février 2017. Le conseil municipal choisira entre les différentes propositions.



Loto de l'amicale des fêtes

Une erreur s'est glissée dans l'Eveil info de décembre/janvier : Le loto aura lieu le dimanche 29 janvier 2017 - accueil à partir de 13 heures - démarrage à 14 heures. Rendez-vous à la salle des fêtes.

Les commissions

Voirie

Travaux de l'entrée de notre village

En novembre, les travaux de l'entrée de notre village ont été réalisés par la société Colas. La suppression du passage piétons surélevé, la formalisation du « tourne à gauche » plus court en bordures franchissables, le rétrécissement des chaussées, la mise en place de signalisations horizontales et verticales adaptées, devraient permettre une entrée de village avec une circulation ralentie. Ces travaux, suivis par le cabinet A Tech, ont reçu le concours des services du département pour la vérification des normes routières, et pour la mise en place du revêtement de chaussée en enrobés. Suite à la suppression du passage surélevé, les riverains constatent une circulation plus rapide. Vous n'aimez pas voir passer des véhicules trop rapidement devant chez vous, faites attention à votre vitesse dans Sarry (des contrôles sont possibles).

La Grande Rue

La commission voirie et le cabinet A Tech planchent actuellement sur le tracé de la Grande Rue, sa mise en sécurité et conformité pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux menés conjointement avec le changement de la canalisation des eaux usées, vont permettre d'effacer les réseaux, c'est-à-dire de supprimer les fils aériens, de renouveler notre éclairage de rues vieillissant, de mettre en sécurité les croisements dangereux de la route de Sogny et de la place du commerce.

D'autres petites évolutions seront apportées aux abords des voies adjacentes secondaires (rue du Moulin, de l'Abreuvoir, rue des Fosses...). De gros investissements, déjà mesurés, seront à intégrer dans le budget de notre commune.

L'éclairage rue du Thermot

En septembre, la CEGELEC est intervenue à la demande de la municipalité pour changer les crosses des candélabres de la partie de rue desservant l'école et ses parkings.

Les crosses avec ampoules à incandescence ont été remplacées par des plateaux à leds performants et moins énergivores (55W contre 150W auparavant). L'éclairage s'en trouve amélioré, et il existe moins de zones d'ombre entre les candélabres.

C'est aussi un geste pour l'amélioration de la sécurité de nos enfants à la sortie de l'école dans ces périodes hivernales où l'obscurité est présente dès 17 heures.

L'éclairage en général : si vous constatez qu'un candélabre n'éclaire plus, faites-en part au secrétariat de mairie en indiquant la rue et le numéro de la maison la plus proche de l'éclairage défaillant. La panne sera signalée au prestataire.

Commission environnement

Cet été 2016 fût marqué par une augmentation du nombre de plantes vivaces dans les différents massifs de la commune. Cette politique de remplacement des fleurs par des vivaces se poursuivra dans les années futures non seulement par souci d'économie à long terme mais aussi par souci écologique.

48 arbres et arbustes viennent d'être commandés pour de futures plantations afin de rester dans l'objectif « un arbre coupé, un arbre replanté ». Une commande de plus de 4 000 euros de type érable, pin, etc... vient d'être passée. Ces différentes essences seront plantées dans les rues Jean Renault, Daniel Balavoine, des Vergers et des Fosses et le long des pistes cyclables.

Depuis 1997, Sarry est une commune labellisée « villes et villages fleuris », une renommée certaine dans le département. Ce label est porteur de valeurs durables et facteur du dynamisme de la commune. Pour garder cette distinction, à partir de 2017, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) demande à chaque commune une cotisation. Sarry a décidé de garder ce label de qualité de vie et devra cotiser annuellement à hauteur de 200 euros.

Pour la sécurité au quotidien, pensez à tailler vos haies, ramasser les feuilles et, en cas de neige, pensez à dégager vos trottoirs. Votre responsabilité est engagée en cas d'accident.

Les commissions

Bâtiments

Les travaux avancent !

Les périodes de vacances scolaires ont permis aux employés communaux de travailler principalement dans les écoles. Les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (APMR) se poursuivent :

- accès extérieurs,
- rampes de seuil,
- toilettes,
- portes.

Par ailleurs, trois tableaux numériques ont été installés, deux en élémentaire et un en maternelle. Des travaux de câblage ont permis un bon fonctionnement d'Internet.

Le chantier le plus visible est le nettoyage complet et la remise en lasure du bardage du gymnase de la Blaise. Quinze jours de travail et une location de nacelle furent nécessaires.

En début d'été, la réfection du sol et les peintures des 3 courts extérieurs de tennis ont été réalisées.

L'entrée du nouveau cimetière a été modifiée selon les normes APMR.

En 2017, les employés communaux devront continuer la mise aux normes APMR avec les travaux de mise en conformité de la maison des associations (accès, toilettes, signalétique...).

D'autres travaux de mise en conformité devront être programmés notamment au Club Omnisports et pour l'accès à l'église.

Affaires sociales

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association Harmonie Corps Santé et la commission des affaires sociales de Sarry ont organisé, samedi 15 octobre, une « **zumba party** » avec 8 instructeurs bénévoles, de Châlons, Reims et des Vosges. Ils ont animé cette soirée avec entrain, énergie et enthousiasme. Environ 80 participants ont manifesté leur intérêt pour la bonne cause : la lutte contre le cancer du sein, dans le cadre d'octobre rose.

Cette année, la présence de la boutique « zumbawear » a enchanté bon nombre de danseuses qui ont pu essayer les vêtements avant de s'adonner à leur passion.

La bonne humeur et la convivialité étaient au rendez-vous. Les « battles » sont devenus incontournables et très attendus.

L'animateur et les membres de la commission des affaires sociales ont contribué au bon déroulement de la soirée.

Les dons récoltés se sont élevés à 122 euros. Les bénéfices de la soirée (488 euros) seront intégralement reversés pour la lutte contre le cancer du sein, au centre hospitalier de Châlons-en-Champagne.

Les organisateurs remercient chaleureusement la ville de Châlons-en-Champagne pour la communication sur les panneaux électroniques, ainsi que la municipalité de Sarry pour le prêt de la salle des fêtes et les partenaires publicitaires pour leur financement, sans oublier le photographe officiel (Alain).

La commission des affaires sociales, les enseignants et l'association des parents d'élèves de l'école de Sarry ont organisé une soirée **Téléthon** le vendredi 2 décembre 2016 à l'école, de 17h30 à 19h30. A cette occasion, diverses manifestations (jeux, ventes, activités) ont eu lieu.

Le dimanche 4 décembre, des livres et des petits objets divers ont été mis en vente par toute l'équipe de la commission des affaires sociales lors du marché de Noël.

Dans le cadre des Restos du cœur et SOS Bébé, trois camions passeront dans le village le samedi 14 janvier 2017 de 10h30 à 17h. Toutes denrées ou dons divers seront les bienvenus. La commission des affaires sociales vous remercie par avance de votre aimable accueil.

Les commissions

Commission Culturelle

Retour sur :

Le 26 juin, le théâtre des routes (Furies) a fait escale à Sarry. En raison d'un temps incertain, le spectacle théâtral et musical « Manu Nashville » a été présenté dans la salle des fêtes. Dans une ambiance feutrée, les spectateurs ont passé un bon moment plein d'humour.

Le 22 juillet, avait lieu le traditionnel barbecue annuel. Malheureusement, une fois encore, la météo n'était pas favorable... C'est donc, à l'intérieur de la salle des fêtes, que les participants se sont installés. Ce fut, malgré tout, un moment très convivial partagé par la centaine de personnes qui n'avait pas hésité à braver la pluie et l'orage. Et le barbecue a pu fonctionner, à l'extérieur mais bien abrité... Par contre, le spectacle de feu « Poussière d'ambre » qui promettait d'être grandiose, n'a pu avoir lieu, à la grande déception de tous.

Le 12 août, le concert d'été a rassemblé environ 200 personnes autour d'Adeline Paris, jeune chanteuse originaire de la région et connue de beaucoup pour ses passages télévisés. Elle a interprété des chansons populaires en faisant participer le public.

La Commission Culturelle a également participé à l'opération « épouvantails » par la réalisation des deux épouvantails qui étaient situés à l'entrée de Sarry en venant de Châlons.

Le premier week-end d'octobre, l'exposition « Peintures et Dessins » dont Daniel Bigaré était l'invité d'honneur a été vue par environ 360 personnes. Plus de 20 peintres marnais exposaient leurs œuvres très variées. Lucien Renard présentait ses dessins du village, en grand format.

La Commission Culturelle a souhaité faire participer les enfants de Sarry. Ils ont fait leurs premiers pas en peinture avec André Chapsal, peintre sarrysien. En plusieurs séances, pendant le temps scolaire et en accord avec l'enseignante, celui-ci les a initiés à l'aquarelle. Leurs œuvres ainsi que quelques autres dessins sur Sarry réalisés librement par d'autres enfants, étaient également présentés. Nous les félicitons tous pour ces débuts prometteurs.

A venir :

Après les manifestations de décembre (marché de Noël le 4 et concert le 17), les membres de la commission préparent l'année 2017 dont voici un aperçu pour le premier semestre :

- le 17 mars, un concert avec la chorale « A cœur joie »,
- les 20 et 21 mai, un salon de la maquette,
- le 18 juin, une grande fête des années 60.

D'autre part, la Commission Culturelle a signé un partenariat avec la Comète de Châlons. Il suffit de vous procurer une carte d'adhérent auprès de la commission culturelle (1 €) et de la présenter au guichet de la Comète pour obtenir un pass nominatif (valable pour 2 personnes). Il vous donnera droit à des tarifs réduits pour les films et spectacles de la Comète. Vous pouvez également obtenir des places pour Connaissance du Monde à tarif réduit (programme sur www.sarry-champagne.net/infos-pratiques-la-commission-culturelle-vous-invite-a-sortir-20.html).

Un appel est lancé à tous ceux qui souhaitent nous rejoindre : si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à venir nous donner des idées et un peu d'aide pour l'organisation de nos manifestations. Nous avons encore de beaux projets à réaliser mais pour cela, nous avons besoin de vous.

Contactez Bruno Brémont au 06 80 51 25 82.

Et pour tous ceux qui sont intéressés par notre action, venez assister à l'assemblée générale le **10 mars à 20h30**.

Les commissions

Affaires scolaires

Les effectifs :

A l'école élémentaire : 147 élèves (dont 34 de Moncetz-Longevas) fréquentent l'école, ce qui représente une très légère hausse par rapport aux années précédentes. Ils sont répartis comme suit :

- CP : Mme Robert : 24
- CP/CE1 : Mme Landois : 21 (6 CP et 15 CE1)
- CE1/CE2 : Mme Stanford : 25 (14 CE1 et 11 CE2)
- CE2 : Mme Sanchez : 27
- CM1/CM2 : Mmes Fert et Gandi : 26 (14 CM1 et 12 CM2)
- CM1/CM2 : Mme Maslonka : 24 (14 CM1 et 10 CM2)

A l'école maternelle : nous comptons 75 enfants, (dont 12 de Moncetz-Longevas), ce qui représente une légère baisse par rapport aux années précédentes. Ils sont répartis dans les trois classes de la manière suivante :

- Petits-grands : Mmes Guyot et Bonnet : 26 (14 petits et 12 grands)
- Petits-grands : Mme Tschambser : 26 (13 petits et 13 grands)
- Moyens : Mme Freyermuth : 23

Le personnel :

A l'école élémentaire : le RASED (Réseau d'aide spécialisé enfants en difficulté) est composé d'une maîtresse E (Mme Gobillard), une maîtresse G (Mme Lelarge) et une psychologue scolaire (Mme Kirsch). Elles interviennent à la demande.

A l'école maternelle : Mme Maugin Tiphonie a été nommée par la mairie, en remplacement de Mme Feger Claudine.

Mme Perrin, A.V.S. (assistante de vie scolaire) s'occupe d'un enfant handicapé. Mme Peperstraete Mélanie, E.V.S. (emploi de vie scolaire) est présente 2 jours dans la semaine à l'école maternelle et 2 autres jours à l'école élémentaire pour une aide administrative.

Les APC (les activités pédagogiques complémentaires) :

Elles se déroulent les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 16h30 à 17h30 (selon le choix des enseignants) à l'école élémentaire et de 13h30 à 13h55, les mardis et jeudis en maternelle.

Au cours de ces activités, une aide est apportée aux enfants en difficulté dans leurs apprentissages et permettent également d'organiser des activités prévues dans le projet d'école.

Les services extra-scolaires :

La cantine : la moyenne des enfants fréquentant la cantine pour le mois de septembre est de 96. A ce nombre, il faut ajouter quelques occasionnels. Environ 8 enfants supplémentaires fréquentent la cantine par rapport à septembre 2015. Mme Claudine Berton a intégré l'équipe du personnel de service de l'école depuis la rentrée.

La garderie : 61 enfants sont inscrits à la garderie le matin, 5 le midi et 23 le mercredi midi. Le soir, il y a en moyenne 47 enfants.

Les activités périscolaires : aucune activité en maternelle n'a été proposée cette année car la participation l'an passé était trop faible. A l'école élémentaire, on compte 27 inscriptions pour l'ensemble des activités suivantes : échecs, théâtre et maquettes. Une baisse des inscriptions est constatée par rapport à l'an dernier.

Les études surveillées : 10 enfants y sont inscrits, en moyenne.

Les commissions

Affaires scolaires (suite)

Les équipements, les travaux et la sécurité : Les 3 classes de l'école maternelle sont désormais équipées chacune d'un tableau numérique. Il ne reste qu'une seule classe à équiper à l'école élémentaire.

Des travaux d'entretien ont été effectués et les toilettes pour adultes ont été mises aux normes pour l'accès aux personnes handicapées.

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur dans les établissements scolaires. 3 exercices de sécurité « alerte-intrusion » selon le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) doivent être organisés durant l'année scolaire.

Les projets des écoles :

A l'école maternelle, les enseignants ont élaboré un nouveau projet d'école qui sera validé par l'inspection académique, quand toutes les activités seront définies. En annexe du projet d'école il y a également le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans lequel ont été définies différentes actions à mettre en place tout au long de l'année.

A l'école élémentaire, le projet a été élaboré pour 3 années.

Les sorties régulières.

A l'école élémentaire, 5 classes vont à la piscine, 2 à la patinoire, et 4 participent à une action dans le cadre de l'association « lire et faire lire ». Toutes les classes fréquentent la bibliothèque de Sarry.

De nombreux projets et sorties ponctuent l'année scolaire :

Pour l'école maternelle : la semaine du goût pour les enfants de moyenne section, une sortie au zoo d'Amnéville et une rencontre sportive au mois de juin pour toutes les classes.

Pour l'école élémentaire : la dictée d'Ela (dictée et activité sportive), l'opération 'Nettoyons la nature', l'intervention d'un musicien africain le lundi matin, de novembre à février, avec pour but final, un spectacle musique chant théâtre, le projet de lecture « les incorruptibles » pour 2 classes, le conseil de délégués, des sorties à la bibliothèque Diderot et au cirque de Châlons-en-Champagne, un séjour à Courcelles sur Aujon pour 3 classes CP, CP/CE1 et CE1/CE2.

Sans oublier la participation au « téléthon » le 2 décembre et le spectacle de Noël offert par l'amicale des fêtes le 16 décembre.

A cela, s'ajoutent les manifestations organisées par l'amicale des parents d'élèves : loto en novembre, repas dansant le 18 mars 2017, randonnée pédestre en mai 2017 et la fête de l'école le vendredi 30 juin 2017 ainsi que des ventes de bulbes et de chocolats.

Le blog de l'école élémentaire : [http://sepia.ac-reims.fr/ec-sarry-elem/-wp/-/](http://sepia.ac-reims.fr/ec-sarry-elem/-wp/)

La page Facebook de l'APES : APESARRY



Délibérations du Conseil Municipal

Au cours du deuxième semestre 2016 :

Délibérations du 21 juin 2016

- Fixation des tarifs de cantine pour la rentrée 2016/2017
- Organisation et tarifs des services périscolaires 2016/2017
- Création d'un poste d'agent polyvalent au sein du groupe scolaire dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi
- Périmètre de protection modifié de l'église Saint-Julien

Délibérations du 19 septembre 2016

- Service commun « pôle aménagement et urbanisme » : convention de fonctionnement de service commun – Direction de l'urbanisme
- Adoption de la charte d'entretien des espaces publics (niveau 3) : demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie
- Rétrocession de la concession funéraire, case n° 28 du columbarium
- Indemnité de conseil du receveur
- Modification de la délibération 2016/17 du 23 mai 2016 suite à la division de la parcelle AE 74
- Enfouissement du réseau basse tension - Grande rue, tranche 1
- Enfouissement du réseau basse tension - Grande rue, tranche 2

Délibérations du 17 octobre 2016

- Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits de déneigement
- Renouvellement de la convention relative à la capture des chiens errants ou dangereux
- Fusion de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et de la communauté de communes de la région de Mourmelon : autorisation accordée au Maire d'ester en justice
- Prêt à moyen terme pour les travaux de voirie Grande rue

Délibérations du 5 décembre 2016

- Fixation de la durée d'amortissement de subventions d'équipements
- Décision modificative – budget 2016
- Institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique de gaz
- Fusion entre la communauté de communes de la région de Mourmelon et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne : accord local de gouvernance
- Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et attributions de compensation 2016



Une rencontre

Monsieur Emile HUBERT

Nous avons eu la joie de rencontrer Émile Hubert, centenaire depuis septembre dernier et ayant vécu de longues années à Sarry. C'est une personne pleine de tendresse, malgré son abord bougon, qui a reçu avec plaisir notre petit comité curieux d'en savoir un peu plus sur lui.



Émile est un personnage que l'on peut qualifier d'exceptionnel, un être à part entière de par sa modestie et son savoir-vivre. Il nous confie sans tabou, les secrets d'une santé parfaite pour arriver à affronter seul son quotidien difficile et rendu douloureux à cause de l'arthrose. Il s'occupe de ses tâches quotidiennes et ne reçoit la visite d'une aide-ménagère qu'une fois par semaine. Émile est un homme volontaire, courtois et drôle. Son âge n'altère en aucun cas sa mémoire, il s'exprime avec dynamisme et se souvient d'un tas d'anecdotes qui ont agrémenté cette rencontre. Voici le parcours de cet homme :

Monsieur Hubert est né en 1916 dans le Pas de Calais

En février 1937, il arrive à Châlons, où sa tante tient un restaurant. Il y fait connaissance de « sa petite » qui travaille dans l'établissement. Elle deviendra son épouse. Il effectue son service militaire en tant que chauffeur dans les transmissions. La guerre ayant éclaté entre-temps, il reste mobilisé plus de 3 ans. Il est embrigadé dans une petite compagnie qui a la charge de ralentir les troupes allemandes envahissant le pays (grâce à un canon de 75 mm à tir rapide) et de détruire les ponts (passage indispensable pour l'ennemi).

Monsieur Hubert n'a pas été prisonnier de guerre. Son supérieur hiérarchique de nature prudent, envoyait un éclaireur à moto en reconnaissance avant de déplacer la compagnie.

Il se retrouve à Bordeaux, en zone libre lorsque l'armistice de juin 1940 est signé. Il est alors démobilisé et rendu à la vie civile. Il évitera le service du travail obligatoire en Allemagne, étant embauché pour le ramassage des foins dans la région pendant 2 années.

En 1945, il entre au chemin de fer à Châlons.

En 1969, il arrive à Sarry où il construit lui-même sa maison dans l'impasse Valleré. Il y emménage en 1971 après avoir pris sa retraite à 55 ans. Le maire de l'époque, Monsieur Maurice Flot, lui propose alors de travailler pour la commune en tant qu'agent d'entretien, à la place de Monsieur Bertrand. Il accepte ce poste car, selon lui, travailler sur son lieu de résidence, est une chance.

Muni de sa brouette, sa pelle, sa pioche et sa faux, il œuvre pour maintenir la commune propre.

Après la distribution du courrier municipal dès 7 heures (préparé la veille par Madame Servel, secrétaire de mairie), les occupations ne manquent pas pour ce seul homme :

- le stade à faucher à la main,
- la station d'épuration (créée en 1970 près des actuels terrains de tennis) à surveiller et parfois à déboucher,
- la corvée de remplissage de fuel à l'arrosoir dans les poêles des différents bâtiments,
- les divers travaux d'entretien dans les locaux communaux...

En 1980, à 65 ans, il prend sa retraite. Messieurs Marcel Camuset puis Bruno Catry lui succèdent au service de la commune.

En 2006, il quitte Sarry pour trouver une maison de plain-pied à Châlons et loue sa maison de Sarry. Les Sarrysiens le verront traverser le village avec sa Citroën, 4 fois par semaine pendant dix ans, pour rendre visite à son épouse, à la maison de retraite de Saint Germain-la-Ville.

Madame Hubert décède en 2013. Leur mariage aura duré 76 années. Le 16 septembre 2016, Monsieur Hubert a fêté ses cent ans avec sa famille réunie, ses 2 fils de 75 et 73 ans, ses 4 petits-enfants et ses arrières petits-enfants.

C'est l'exemple même d'une personne âgée qui aime la vie et qui n'est pas encore prête à baisser les bras.

Nous accueillons...

Un nouveau prêtre à Sarry

Don Erwan Courgibet a pris ses fonctions de prêtre à la paroisse Saint François des Mothées, le 1^{er} septembre 2016. Il remplace le Père Grégoire Hermann, nommé à la paroisse d'Avize après 6 années passées à Sarry.

Don Erwan, 29 ans, vient d'une paroisse du Loir-et-Cher (lieu où il a débuté sa prêtrise) qu'il a dirigée durant 3 ans. Né à Agen, il a vécu de fréquents déménagements dus au métier de son père, militaire.

Il fait partie de la communauté de Saint Martin de Châlons-en-Champagne, composée de quatre prêtres. Les particularités de cette communauté sont l'utilisation de l'appellation « Don », l'obligation d'une vie commune, le port de la soutane et une vie basée sur la prière. Don Bruno, chef de vie et doyen de l'équipe, reste le responsable de la paroisse Saint François des Mothées et laisse à Don Erwan le soin de célébrer les offices.

Cela explique pourquoi le jeune curé ne résidera pas au presbytère de Sarry. Il assure d'ores et déjà une permanence certains jours et répond dès que possible aux messages laissés sur la boîte vocale de la paroisse.

Ses désirs à terme sont de travailler ou faire travailler les personnes, en binôme, afin de ne pas décourager, voir épuiser les bénévoles et assurer une continuité lors des départs. Les visites aux personnes âgées ou malades restent aussi un objectif pour lui.

L'aumônerie est une activité qui lui plait particulièrement.

La catéchèse, formation des enfants à la foi, est un domaine qui lui tient à cœur, tout comme la formation des adultes à mettre en place une équipe durant son passage à la paroisse.

Tout ceci ne se fera pas sans le groupe paroissial dynamique et motivé.

Si vous le rencontrez sur un vélo un peu spécial (vélo de course sans roue libre en prise directe, sans vitesse) entre Sarry et Chalons ou au bord de l'eau taquinant le poisson, c'est normal, ce sont ses deux hobbies.

En attendant, merci de lui réserver un accueil chaleureux.



Une recette !



Notre parcours culinaire continue et nous dirige cette fois-ci à la ferme Saint-Julien où Bernadette Pavaux nous reçoit dans son univers bio.

Sarrysienne depuis sa naissance, elle épouse Guy, en 1966.

Avec Hubert, son beau-frère, ils poursuivent l'exploitation familiale.

En 1985, fidèles à leurs convictions, ils découvrent l'agriculture biodynamique. Une nouvelle aventure commence.

Bernadette est une personne entière et respectueuse de ses valeurs, elle prend plaisir à partager ses connaissances.

Voici une recette qui vient de sa maman.

Pot-pourri de légumes pour l'hiver :

- 250g de carottes
- 250g de blancs de poireaux
- 250g de feuilles de céleri (branche si possible)
- 250g de persil
- 250g de gros sel (soit 250g pour 1kg de légumes)

- Hacher et râper le tout,
- Mettre dans une bassine et ajouter le sel,
- Bien mélanger,
- Remplir des bocaux en tassant bien. Fermer et stocker dans un endroit frais (cellier).

Son utilité :

- A utiliser pour tout plat mijoté ou pour une soupe rapide (pomme de terre ou courgette et quelques cuillères du mélange),
- Pour un court bouillon ou pour agrémenter un plat,

Attention à ne pas saler vos préparations.

Si vous avez des légumes en suffisance, vous pouvez aussi préparer des herbes salées avec un seul constituant comme par exemple : 600 grammes de persil haché et 100 grammes de sel ou 600 grammes de céleri haché (feuille) et 100 grammes de sel ou encore dans les mêmes proportions, des oignons hachés avec quelques feuilles de branches de thym, ce qui est délicieux. C'est assez simple à réaliser et le résultat est très agréable.

Bonne préparation !

Quelques informations sur la conservation par le sel :

Le sel a un fort pouvoir déshydratant. Il fait sortir l'eau des aliments et se dissout en pénétrant au cœur de ceux-ci. Il empêche le développement de microbes. Certains aliments se conservent dans du sel sec, dans de la saumure ou dans une solution d'eau salée.

Une salaison a une durée de vie plus brève qu'une conserve stérilisée, vous pourrez la conserver quelques mois. Le sel a tendance à durcir un peu les légumes. Pour préparer des conserves au sel, n'utilisez pas de métal. Le sel utilisé est du sel non traité, marin, riche en magnésium et autres sels minéraux. Le gros sel est généralement choisi pour les conserves de légumes. Vous pourrez ajouter des aromates à vos préparations : feuilles de laurier, thym, grains de poivre, clous de girofle, baies de genièvre ou de coriandre, estragon...

Pour un salage à sec, prévoyez, en poids, une portion de sel pour 4 portions de légumes.



QUI ? QUOI ? COMMENT ?

En savoir+

La "Garantie jeunes" est mise en place par le ministère de l'Emploi, via les missions locales. Elle est **destinée aux jeunes de 16-25 ans en situation de précarité, pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du revenu de solidarité active (RSA).**

Avec ce dispositif, le jeune s'inscrit dans un parcours actif d'insertion professionnelle. Grâce à l'appui d'un conseiller de la mission locale, un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation va lui être proposé. Ainsi, pendant une année, le jeune va bénéficier :

- d'un **accompagnement collectif intensif sur plusieurs mois** pour le préparer à l'univers de l'entreprise,
- des **immersions régulières en entreprise** pour le confronter aux situations réelles du marché de l'emploi,
- d'une **aide financière de 461,72 € mensuels** (au 01/12/2016) pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. Cette aide sera dégressive au fur et à mesure qu'il perçoit des revenus de ses activités.

L'entrée dans le dispositif implique une démarche volontariste entre le jeune et la mission locale. Les engagements respectifs des deux parties font l'objet d'un contrat signé.

Ce dispositif d'insertion vient en complément aux autres déjà existants (emplois d'avenir, contrats de génération, service civique...). Il ne se substitue pas aux prestations sociales existantes. **Ce n'est pas un droit ouvert mais un programme d'accompagnement ciblé** et contractualisé entre le jeune et les pouvoirs publics.

La mission des arrondissements de Châlons en Champagne et de Sainte-Menehould, dont les jeunes de Sarry dépendent, va proposer, suite à la généralisation de ce dispositif par la loi travail, la garantie jeunes au 1^{er} trimestre 2017.

Si vous êtes intéressé, la première démarche à faire est de vous inscrire auprès de la mission locale ou d'en parler avec son conseiller.



A savoir : Ce dispositif s'adresse également aux entreprises rencontrant des difficultés de recrutement. Il leur permet de diversifier leur vivier de candidats en accueillant des jeunes pour une immersion professionnelle.

Le conseil municipal des jeunes

Un petit groupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans a repris en octobre les séances de rencontre avec plein de projets en tête. Entre autres :

- La participation au téléthon avec une vente de gâteaux
- Le carnaval ayant pour thème les années soixante en liaison avec la journée 1960 en mai 2017
- Une participation à cet évènement 1960
- La journée environnement en avril
- Une élection factice telle qu'elle se déroule dans la réalité.

Actuellement, les jeunes travaillent en 2 groupes sur l'histoire du château et la présentation de l'église.

Leur recherche va permettre d'établir des panneaux d'information, qui seront affichés à l'entrée sur ces 2 monuments. Vous pourrez alors prendre connaissance de l'histoire des monuments historiques sarrysiens au cours de vos promenades.

La Communauté d'agglomération de Châlons

La fusion de la Communauté d'Agglomération de Châlons (CAC) et la Communauté de Communes de la Région de Mourmelon (CCRM) sera effective au 1er janvier 2017, à la suite de l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2016. Le nombre de communes passera de 38 à 46. Dans cette perspective très proche, des groupes de travail, constitués de délégués communautaires volontaires, se réunissent régulièrement pour aborder les thèmes suivants :

- La gouvernance et les modalités de fonctionnement,
- La fiscalité,
- Les compétences,
- Le projet de territoire.

Dans le cadre de la mise en place du nouvel EPCI issu de la fusion de la CAC et de la CCRM, il convient d'actualiser la représentativité des différentes communes conformément à la réglementation. A ce titre, il a été convenu de proposer un accord local sur lequel les conseils municipaux devront se prononcer avant le 15 décembre 2016. Ce dernier permet à la commune de Sarry de conserver deux sièges alors que le droit commun autorise un seul siège. Toutefois, il convient de rappeler que lors des dernières élections municipales, les citoyens ont élu les 3 délégués communautaires chargés de représenter la commune de Sarry. La désignation des nouveaux conseillers communautaires est régie par le code général des collectivités territoriales.

Les membres délégués au sein du nouvel EPCI sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants (sans obligation de parité en ce qui concerne notre commune).

Etat-civil

Décès

4 juillet 2016	: FRANCART Luc
10 juillet 2016	: DECROIX Bertrand
10 août 2016	: BISTEUR Jean-Luc
18 août 2016	: DUFFIE D'ANGLEMONT de TASSIGNY Isabelle
1 ^{er} septembre 2016	: SEURAT Régis
2 septembre 2016	: DELB Thérèse

Mariages

6 août 2016	: MAUGIN Bruno – ARNOULD Tiphanie
1 ^{er} octobre 2016	: PRUDENCE Benjamin – GERBER Barbara

Naissances

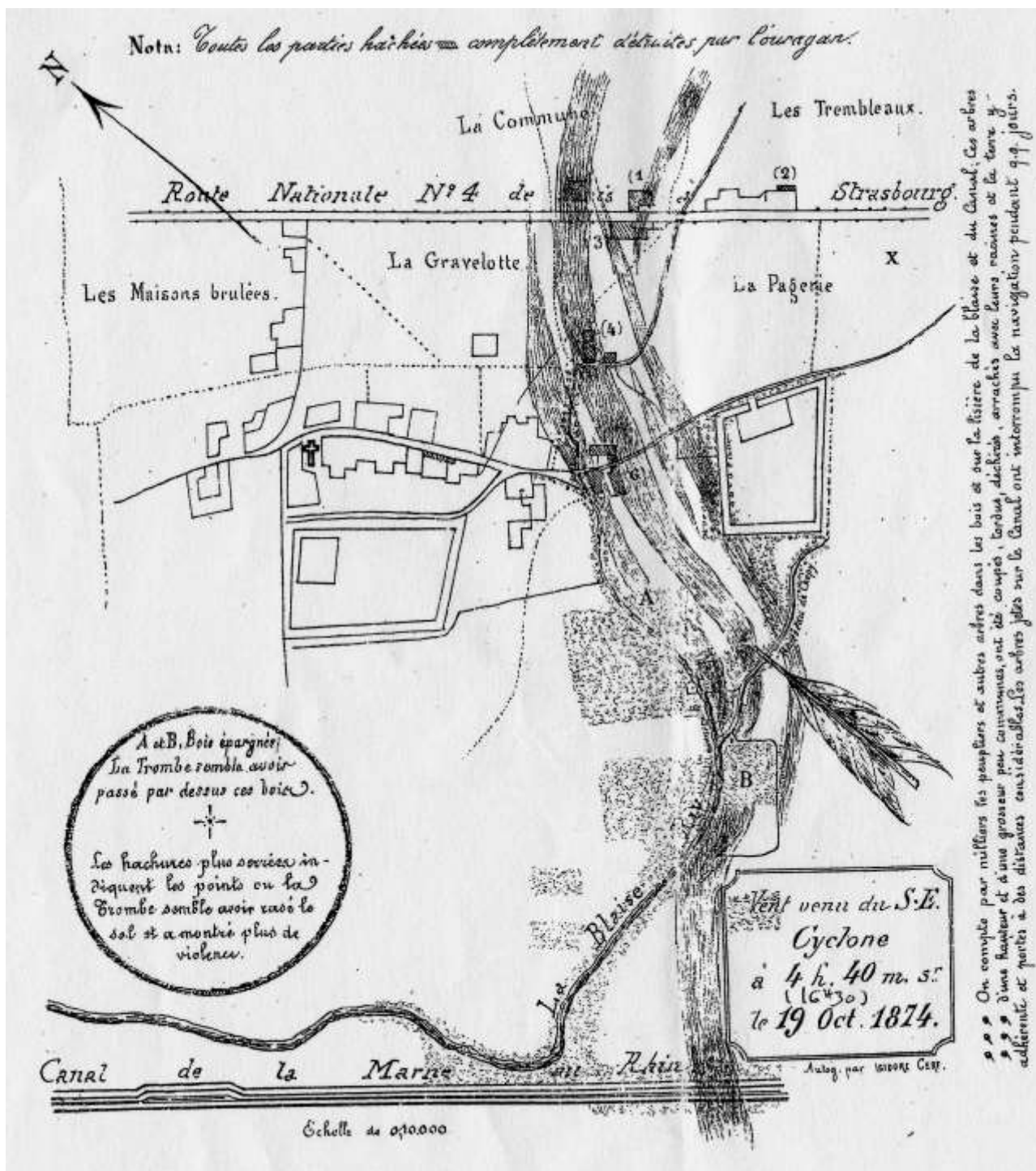
5 juillet 2016	: MENGE Pauline
23 août 2016	: ASCHBACHER Ylana
30 septembre 2016	: PIGEON Owen
1 ^{er} octobre 2016	: MAYOT Cléa
7 octobre 2016	: CARISIO Chloé
9 novembre 2016	: DAVID Clément

Au fil du temps...

TORNADE : Perturbation atmosphérique tourbillonnaire de grande intensité mais de dimension limitée accompagnée de vents violents. C'est la définition donnée par le petit Larousse, d'un phénomène rare chez nous, mais qui se produit quand même de temps à autre.

Nous avons tous en mémoire la tempête de décembre 1999. Mais c'est chez nos voisins de Moncetz qu'on trouve trace d'une tornade mémorable, qui a ravagé ce village, le 19 octobre 1874.

Certains effets de cette tornade ne paraissent pas crédibles. Pourtant, autrefois, l'almanach Vermot, qui ne racontait pas que des bêtises, décrivait souvent des phénomènes semblables, difficilement explicables.



Sinistre de MONCETZ, - Légende. 1874

- 1° — Granges Boituzou père et fils, complètement démolies, - débris enlevés à plus de 500^m de distance.
- 2° — Moitié de grange entièrement démolie appart. à Follois Louis.
- 3° — Granges, écuries, hangars, complètement renversés - portion du corps de logis endommagée, appart. à Person Constantin.
- 4° — Forgerie, grange, écuries, complét^t abattues, la roue de la forgerie seule restée en place, encore apparente, - le corps d'habitation, (construction récente, en pierres et briques), où a été enseveli sous les décombres la D^e d'Év, est presque entièrement détruit, il ne reste plus qu'un vestige des quatre murs.
- 5° — Grange Plousson Célestin, abattue en entier.
- 6° — Grange en partie de bâtiment, complètement démolies, appart^t au sieur Chapelhier.
- 7° — Grange appart^t au s^r Caillen Auguste, même sort - dans le village, un mur en briques renversé entièrement.

Un cultivateur, au point X, occupé à labourer, son cheval enlevé à 15^m de hauteur et sur une distance de 25 à 30^m, retrouvé intact. — Un cultivateur revenant avec une voiture attelée de 2 chevaux, et chargée de pommes de terre, les chevaux détachés et enlevés à une assez grande distance. — Une voiture de sciure de long enlevée à 60^m de distance, la boîte de la roue disparue, sans que l'écaou soit enlevé.

Un effet d'électricité étrange, dans la maison N^o 1, le chapeau du fils Boituzou, enlevé de son étui sans que l'on ait pu en trouver trace — l'étui resté seul sur place



Cérémonie de commémoration
du 11 Novembre



Concert d'été - août 2016



Théâtre de routes - juin 2016

Exposition de peintures et dessins - octobre 2016

